



## Recel successoral entre frere et soeur.

Par **chris28701**, le **03/03/2020 à 20:19**

Après le décès de mon père le 25/03/2019, ma soeur a vidé l'appartement de ses meubles et ses biens, sans

mon accord, je m'en suis aperçu en voyant les photos de l'Agence Immobilière.

Le notaire m'a communiqué l'offre de ma soeur (elle reconnaît qu'elle a vidé l'appartement) qui est de 500€ sur l'ensemble des biens. J'ai fait un inventaire le plus exact possible et le montant total se monte à 10 000€, je demande donc la moitié.

Je me pose la question de prendre un avocat pour défendre mes droits, au vu des honoraires, qui sont très

élevé et de la somme à récupérer.

Merci d'avance

Par **youris**, le **03/03/2020 à 20:26**

bonjour,

on ne peut décider à votre place, seil un avocat qui connaît votre dossier pourra vous conseiller.

il existe un proverbe qui dit " il vaut mieux un mauvais accord, qu'un bon procès".

salutations

Par **Visiteur**, le **03/03/2020 à 20:43**

lol Youris, ou vaut un bon accord qu'un mauvais procès.

Ceci dit, si votre sœur est condamnée à vous rembourser, elle le sera aussi sans doute, pour les dépens